



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°34-2019 - 10 octobre 2019

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

YVES VEYRIER

**« LE DÉFI EST GRAND, NOTRE
RESPONSABILITÉ IMPORTANTE ! »**

Ce 21 septembre, nous étions bien 15 000 à Paris, place Denfert-Rochereau. Une belle marée de drapeaux rouges. Une belle marée de sourires déterminés, de visages fiers. Pour beaucoup il avait pourtant fallu partir très tôt et rentrer tard dans la nuit.

Nous étions là pour dire haut et fort que ce que la confédération exprime dans le débat public depuis des semaines et des mois sur le dossier des retraites, est porté par les syndicats FO et leurs adhérents : nous ne voulons pas d'un régime unique par points car demain il conduirait à remettre en cause le mode de calcul des retraites appuyé sur les meilleures périodes (les vingt-cinq meilleures années ou les six derniers mois selon les éléments de rémunération pris en compte). Cela obligerait chacun et chacune à se constituer un capital – le terme n'est pas neutre ! – de points tout au long de la carrière, y compris dans les périodes difficiles (difficultés pour accéder à un emploi stable et à temps plein, temps partiel subi, rupture d'activité, perte d'emploi...) qui pénalisent davantage les jeunes et les femmes. Et, le moment venu, la pension dépendra de la valeur de service du point, sachant que ce sont les gouvernements qui auront tout pouvoir quant au cadrage financier du pilotage du système fixé par les lois de finances.

Les débats actuels sur le projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), où l'on assiste à une fongibilité toujours plus grande du budget de la Sécu avec celui de l'État au détriment des besoins en matière de politiques de santé (nul besoin de revenir sur la situation des hôpitaux par exemple), ne peuvent que confirmer nos craintes.

Le Comité confédéral national (CCN), qui rassemble les responsables des unions départementales et des fédérations nationales, a eu à débattre de la suite à donner. Les échanges ont été riches et nombreux, sans détour de la part des uns et des autres. Le CCN a été unanime : FO ne s'inscrira pas dans la mise en œuvre du régime unique par points. Pour autant, FO entend bien défendre et porter ses revendications, tant auprès du gouvernement que des employeurs, pour le maintien et l'amélioration de notre système de retraite et de ses régimes, trésor national que le monde nous envie, nous disait encore le Premier ministre récemment au CESE.

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :

Edito Yves Veyrier - Le défi est grand, notre responsabilité importante !

Pages 2 à 3 :

Proches Aidants - Création d'un forfait pour les proches aidants : pas à la hauteur des réelles difficultés

Page 3 :

PLFSS 2020 - FO en phase avec la FNMF

Page 4 :

Retraite complémentaire - C'est confirmé, les pensions complémentaires du privé augmenteront en novembre

Page 5 :

Fins de carrière - Rapport du Sénat sur l'emploi seniors : le défi des fins de carrière
Elections CSE – Outils pratiques

Page 6 :

Retraite - Philippe Pihet, un long parcours de militant
Agenda

Le défi est grand, notre responsabilité importante pour les générations à venir. Nous le mesurons. FO est prête à aller à la grève. Ce n'est pas un gros mot, c'est un droit constitutionnel, attaché à la liberté syndicale et au droit de négociation collective.

Ce n'est pas une fin en soi, mais le recours ultime lorsque l'on n'est pas entendu. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large. Il nous faut convaincre le plus grand nombre par l'organisation de réunions et d'assemblées générales. La date du 5 décembre est dans les esprits.

Le CCN s'est penché sur d'autres dossiers majeurs. L'environnement et le climat : ce n'est pas d'aujourd'hui, FO est depuis longtemps impliquée avec la Confédération syndicale internationale, notamment lors des COP. À nous d'en faire une revendication ouvrière, pour les travailleurs et les jeunes, qui ne laisse pas la justice sociale sur le bord du chemin. Nous avons aussi consacré nos discussions à la mise en place des CSE, à l'impératif d'accroître nos implantations et de réussir les élections...

Bref, FO est en forme et en Force !

Yves Veyrier, Secrétaire Général de Force Ouvrière



PROCHES AIDANTS

CRÉATION D'UN FORFAIT POUR LES PROCHES AIDANTS : PAS À LA HAUTEUR DES RÉELLES DIFFICULTÉS

[Communiqué FO Secteur protection sociale collective – 2 octobre 2019](#)

Interrogée sur les mesures prévues par le gouvernement pour soutenir les proches aidants, la ministre de la Santé et des solidarités a annoncé qu'un forfait d'environ 40 euros par jour de congés sans solde, dans la limite de trois mois, serait mis en place. La mesure figure donc dans le PLFSS.

Si la reconnaissance de la charge financière que représente la prise en charge d'un proche dépendant est effectivement une avancée, FO rappelle que les difficultés des aidants ne peuvent être réellement considérées que dans une approche globale, et pas seulement par le versement d'une allocation journalière au montant limité. De nombreuses pistes d'amélioration semblent laissées de côté, que ce soit sur la prise en charge et le parcours de soin du proche et de l'aidant, les autres aides nécessaires (matérielles, de personnels soignants, d'établissements spécialisés, de logement), ou encore le sujet de la réintégration au travail après une longue absence.

Au-delà de la création de ce forfait, l'urgence demeure de revaloriser les métiers de la dépendance et de mieux financer ce secteur du soin. FO rappelle à ce sujet qu'une mobilisation syndicale dans le secteur de l'aide aux personnes âgées est prévue le 8 octobre prochain et que la création de 40 000

postes dans les Ehpad et établissements spécialisés est une revendication constante.

Par ailleurs, une limite de 3 mois est annoncée par la ministre. Or, un grand nombre d'aidants s'occupent de leurs proches pendant plusieurs années. De plus, les formes d'aidants sont nombreuses et variées et ce dispositif ne permet ni une définition claire, ni une prise en compte des spécificités de chacune, ce qui en limite la portée.

FO soutient la nécessité de créer un statut de « proche aidant ». La création de ce statut permettrait une réelle création de droits spécifiques aux personnes aidantes, dans le cadre d'une approche complète, qui prendrait par exemple en compte le sujet de l'absence de cotisation retraite pour les aidants ayant arrêté le travail pour s'occuper de leur proche.

FO rappelle par ailleurs que les aidants sont en majorité des aidantes. La précarité touchant traditionnellement les femmes étant alors multipliée par la prise en charge des proches dépendants, il est regrettable que l'aspect genré de ce sujet soit une fois de plus ignoré par le gouvernement, alors qu'il affiche sa volonté de faire de l'égalité femme-homme une priorité.



PLFSS 2020

FO EN PHASE AVEC LA FNMF

La [Fédération Nationale de la Mutualité Française](#) a voté contre le PLFSS 2020 lors du vote du conseil de la CNAM estimant que ce texte est «*un renoncement à l'équilibre des comptes sociaux*».

PLFSS 2020 : un projet de loi de non-financement de la Sécurité sociale

Ayant pris connaissance du PLFSS pour 2020, la Mutualité Française estime qu'il s'agit là d'un texte de renoncement à l'équilibre des comptes sociaux. Ce texte, qui est en fait un projet de loi de non-financement de la Sécurité sociale, ne respecte pas les efforts demandés aux assurés sociaux, aux adhérents des organismes complémentaires et aux établissements sanitaires et sociaux depuis plusieurs années.

La Mutualité Française reste attachée à l'autonomie du budget de la protection sociale (et c'est bien l'esprit de la création de la LFSS). Or, ce PLFSS est un renoncement à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Alors que notre système de santé craque de toute part, ce texte ne donne pas les moyens nécessaires à sa transformation et ignore l'urgence.

La Mutualité Française fonde son désaccord sur :

- **l'importance des déficits générés** par l'absence de compensation des exonérations de cotisations sociales, notamment du coût des mesures décidées par le gouvernement à la suite de la crise des « gilets jaunes » fragilisant la Sécurité sociale ;
- **la faiblesse du niveau de l'ONDAM** impliquant un nouveau train de mesures d'économies, alors que le système de santé nécessite aujourd'hui un haut niveau d'investissement (comme en témoigne la situation aux urgences). Cette mise sous tension du système de santé, qui se répercute sur l'ensemble des acteurs, est d'autant plus forte avec le retour du déficit ;
- l'intégration dans les équilibres financiers **de nouveaux transferts de charge** vers les complémentaires, prévus par voie réglementaire sur le ticket modérateur des consultations externes en lien avec une hospitalisation, transfert qui alourdira le reste à charge des Français (voir encadré ci-dessous) ;
- **l'absence de réponse à l'urgence concernant la situation du grand âge**, notamment de la situation du personnel des services d'aide à domicile et des EHPAD ;
- **le manque d'ambition de la réforme** du ticket modérateur à l'hôpital et la reconduction d'un dispositif inégalitaire de calcul du **reste à charge hospitalier**, alors qu'une remise à plat globale intégrant la question des dépassements d'honoraires et de la chambre particulière est nécessaire.

La Mutualité Française a exprimé un avis défavorable à ce PLFSS lors du conseil de la Caisse nationale d'Assurance-maladie (CNAM), jeudi 3 octobre. Elle salue en revanche un certain nombre de mesures parmi lesquelles : la prise en charge de la contraception pour l'ensemble des mineures de moins de 16 ans, la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique et d'évaluation (TROD) par les pharmaciens et la rémunération des congés des proches aidants.

Comme chaque année, nous soutiendrons l'Assurance-maladie dans la mise en œuvre de ces mesures de santé publique et d'accès aux soins. Elles ne constituent cependant que des mesures de micro-gestion de notre système de protection sociale.

Un nouveau transfert de charges vers les complémentaires ?

À ce stade, le PLFSS ne comporte pas de mesure de transfert de charges vers les organismes complémentaires. Toutefois, le gouvernement envisagerait de porter le ticket modérateur des actes et consultations externes à l'hôpital liés à une hospitalisation de 20 à 30 %. Cette mesure occasionnerait une augmentation des charges pour les organismes complémentaires de l'ordre de 120 à 140 millions d'euros par an. Ce ne serait donc pas sans conséquence pour leurs adhérents car cela se traduirait mécaniquement par une hausse des cotisations.

Thierry Beudet, Président de la Mutualité Française, Miroir Social 7 octobre 2019



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

C'EST CONFIRMÉ, LES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES DU PRIVÉ AUGMENTERONT EN NOVEMBRE

Réunis ce lundi, les gestionnaires du régime de retraite complémentaire des salariés du privé ont pris acte de « la dernière prévision d'inflation publiée en juin par l'Insee, hors tabac, (...) estimée à 1% pour l'année 2019 ». Cette décision garantit une hausse des pensions complémentaires au 1er novembre.

C'est la fin de plusieurs années de diète pour les retraités relevant du régime Agirc-Arrco.

Après quatre années de gel et une maigre augmentation en 2018, les pensions complémentaires des anciens salariés du privé seront revalorisées d'1% au 1er novembre, conformément à l'inflation prévue pour 2019, a annoncé lundi le régime de retraite Agirc-Arrco.

En mai, les organisations syndicales et patronales gestionnaires de ce régime avaient trouvé un accord garantissant une hausse au moins du niveau de l'inflation jusqu'en 2022.

Réunis lundi, ils ont pris acte de « la dernière prévision d'inflation publiée en juin par l'Insee, hors tabac, (...) estimée à 1% pour l'année 2019 », a précisé dans son communiqué le régime né de la fusion en janvier des caisses de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (tous les salariés du privé).

12,6 millions de pensions revalorisées

Les pensions complémentaires de 12,6 millions de retraités seront en conséquence « revalorisées de 1% au 1er novembre », ce qui se traduit « par une augmentation annuelle des allocations versées par l'Agirc-Arrco d'environ 800 millions d'euros ».

Cette décision s'inscrit « dans un contexte de retour à l'équilibre financier » du régime « dès l'exercice 2019, démontrant une fois de plus la capacité et la responsabilité des partenaires sociaux à le gérer « dans la durée », souligne l'Agirc-Arrco, à l'heure où le gouvernement prévoit de remplacer les 42 régimes de retraite existants par un « système universel ».

Elle met fin à plusieurs années de diète, les précédents accords prévoyant des revalorisations d'un point en dessous de l'inflation, sans baisse des pensions en cas d'inflation nulle.

Pas de coup de pouce

L'accord de mai prévoyait par ailleurs la possibilité d'un coup de pouce de 0,2% supplémentaire par rapport à l'inflation en cas de situation favorable du régime, une option qui n'a pas été retenue lundi.

En janvier, les pensions de base n'ont, elles, été revalorisées que de 0,3%, nettement en deçà de l'inflation.

Dans son projet de budget de la Sécurité sociale pour 2020, le gouvernement prévoit de réindexer sur l'inflation les pensions inférieures à 2.000 euros, conformément à une promesse d'Emmanuel Macron en réponse à la crise des « gilets jaunes » et à la grogne des retraités.

Les pensions de plus de 2.000 euros n'augmenteront, elles, que de 0,3%.

Mieux vivre – 8 octobre 2019



FINS DE CARRIÈRE

RAPPORT DU SÉNAT SUR L'EMPLOI DES SENIORS : LE DÉFI DES FINS DE CARRIÈRE

La commissions des affaires sociales du Sénat a publié le 26 septembre dernier [un rapport sur l'emploi des seniors](#).

Les rapporteurs soulignent que plus de la moitié des personnes de la génération née en 1946 et qui a atteint 67 ans en 2013 a connu une période de chômage ou d'inactivité entre l'emploi et la retraite. La segmentation du marché du travail apparaît nettement plus marquée chez les seniors.

FO partage certaines des recommandations du rapport :

- L'appel à la négociation d'un accord national interprofessionnel sur l'emploi des seniors.
- L'inscription explicite dans les négociations obligatoires au niveau des branches de la question de l'emploi des seniors
- L'engagement d'un suivi renforcé par l'employeur et le service de santé au travail des salariés exposés à des facteurs de pénibilité, même si cela ne peut être suffisant.

Face au défi des fins de carrière, la nécessité est de mettre en œuvre de véritables politiques de l'emploi construites dans la durée et non pas par à-coup ou seulement fondées sur ses exonérations de cotisation.

Pour FO, ce constat et ces questions doivent être mis en regard du dossier des retraites. Cette situation confirme que l'urgence est en la matière de garantir un véritable emploi de l'entrée dans la vie active jusqu'à l'âge de la retraite et non pas d'adapter le système de retraite aux défaillances des politiques économiques qui n'ont pas réussi à résorber de manière significative le chômage.

Au titre des revendications que FO entend porter en défense du système de retraite et des régimes existants figure notamment l'instauration d'une véritable obligation légale de maintien dans l'emploi et d'embauche pour les salariés âgés de plus de 53 ans. FO s'adressera au gouvernement et aux employeurs en ce sens.

[Communiqué de presse FO du 3 octobre 2019](#)



ÉLECTIONS CSE OUTILS PRATIQUES



LE SNFOCOS met à disposition de ses adhérents sur [son site internet](#) (menu adhérents accessible avec mot de passe) des modèles de tracts et professions de foi pour les élections professionnelles (modèles que des camarades nous ont fait parvenir).

N'hésitez pas à vous en inspirer ! Par ailleurs des affiches sont également à votre disposition pour mener à bien vos actions dans les organismes.



RETRAITE

PHILIPPE PIHET, UN LONG PARCOURS DE MILITANT

Philippe Pihet, spécialiste ès retraites à la confédération, a décidé, à 63 ans, de faire valoir bientôt ses droits ... à la retraite. S'il quitte son mandat de secrétaire confédéral, il en garde d'autres, notamment à la Capssa ou encore à l'OCIRP dont il est le vice-président. Ce natif de Haute-Saône, devenu cadre à la CARSAT Rhône-Alpes, a pris sa carte à FO en 1979. Le début d'un long parcours syndical. **Militant depuis 1982 au sein du SNFOCOS** – il en sera le trésorier entre 1993 et 2011 - , Philippe Pihet rejoint l'UD FO de Haute-Saône puis l'Union régionale de Franche-Comté. Il rejoindra ensuite l'UD FO du Rhône dont il sera le secrétaire général de 2001 à 2011, date à laquelle il est élu au bureau confédéral. Philippe Pihet, qui a présidé l'Arcco de 2011 à 2013 est , entre autres, membres du Conseil d'Orientation des retraites.

V.F - L'inFO militante n°3313 2 octobre 2019

AGENDA

10 octobre :

CPP Retraités
INC Famille
INC Classification Employés et Cadres

14 octobre :

RPN PA relatif au temps réduit – Taux moyen pondéré à la suite de l'intégration des salariés des caisses SSTI

15 octobre :

RPN Formation professionnelle

17 octobre :

INC AT/MP

22 octobre :

RPN Convention Collective Nationale des Praticiens Conseils

24 octobre :

RPN Classification des Employés et Cadres

5 et 6 novembre 2019 :

CONSEIL NATIONAL DU SNFOCOS

NOS PARTENAIRES

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX

